

CRITERIUM TAR - TAL

25m ARMES DE POINGS

50m CARABINE 22LR



Fédération Française de Tir - Ligue Régionale de Tir d'Alsace - CDT68

RÈGLEMENT

Le Critérium TAR – TAL de tir à 25m armes de poings et carabines 22lr est ouvert à tous les tireurs licenciés dans l'une des sociétés de tir affiliées auprès de la FFTir relevant du Comité Départemental de Tir du Haut - Rhin ou du Bas - Rhin.

Le critérium comportera cinq épreuves:

- Épreuve 830 (armes de poings récente) et Épreuve 831 (vitesse réglementaire)**
- Épreuve 832 (armes authentiques)**
- Épreuve TAL 830 (armes non conformes aux spécificités TAR) et TAL 831 (armes non conformes aux spécificités TAR vitesse réglementaire)**
- Épreuve 820 (carabine militaire d'initiation 22lr) 50m**
- Épreuve 821 (carabine semi-automatique 22lr) gongs 25m - 50m**

Le critérium se déroulera en ligne avec :

- Six tours et une finale indépendante pour les épreuves 830-831, 832 et TAL**
- Cinq tours et une finale indépendante pour l'épreuve 820**
- Quatre tours et une finale indépendante pour l'épreuve 821.**

Le résultat du critérium sera valable uniquement pour ce dernier et n'aura aucune valeur pour les championnats.

Un classement sera fait pour l'ensemble des manches et un pour la finale pour chacune des épreuves avec des médailles pour les trois premiers.

Pour établir le classement, les quatre meilleures manches seront retenues pour les épreuves 830-831, 832, TAL et 820. Les trois meilleures manches seront retenues pour l'épreuves 821.

Le règlement FFTir du TAR sera appliqué pour chacune des quatre épreuves officielles.

Seront autorisé pour la catégorie TAL :

- Les organes de visée réglables**
- Les organes de visée fibre optique**
- Les poignées anatomiques et les grips améliorant la préhension**
- Les puits de chargeur élargies**
- Les repose pouce**
- Tout calibres compris entre 7,62mm (32acp) et 11,46mm (45acp) excepté les calibres magnum.**

Ne seront pas autorisés les optiques, les points rouge/vert, les lasers ou autres aides à la visée non mécaniques.

Le tir s'effectuera en tenue de sport ou de détente (pas de vêtements militaire, typé militaire ou avec des motifs camouflage).

Aucune tenue vestimentaire spécifique, au tir sportif en particulier, n'est autorisée (les vestes de tir, les pantalons de tir, les chaussures de tir, les gants de tir, lunettes type knobloch, cache œil), pas de chaussures montantes (au-dessus des malléoles) etc.

Le port d'un casque anti-bruit et de lunette de protection est obligatoire pour l'ensemble des personnes présentes sur le pas de tir.

Les cibles des séries d'essais seront bouchées avec des gommettes et réutilisées pour la première série de match.

Les douilles en calibre 22lr devront être ramassées par les tireurs et jetées dans les poubelles mis à disposition.

Pour les douilles d'armes de poings les tireurs qui souhaitent les récupérer peuvent le faire, celles laissées sur place seront récupérées par l'organisateur responsable de la compétition.

Tout autres déchets (cartons de munition, mouchoirs, gobelets, etc...) devront également être jetés dans les poubelles adéquates mises à disposition.

L'arbitrage sera fait par des arbitres officiels, si besoin secondé par des arbitres clubs ou à défaut des bénévoles. Le comptage sera fait dans la mesure du possible sur place et si cela s'avère impossible, les cibles seront récupérées par le responsable du critérium pour comptage et archivage en cas de contestation (à faire dans les 24h après diffusion des résultats).

Le palmarès sera affiché régulièrement sur le site du CDT68. En cas d'erreur dans le classement ou en cas de contestations, la réclamation est à faire dans les vingt-quatre heures qui suivent la diffusion des résultats. Après ce délai aucun rectificatif ne sera fait sauf en cas d'irrégularités avérées.

Pour effectuer si nécessaire une vérification, les cibles tirées durant la compétition seront gardées par le responsable du critérium. Elles seront redistribuées aux clubs accueillant des manches une fois le critérium terminé.

Afin d'être le plus juste possible le tarif pour l'ensemble du critérium, sera communiqué en fin de celui-ci et calculé de la façon suivante :

- Les frais fixes (arbitrage et location de stand) seront divisés par le nombre total de participants au critérium.

- Les frais variables (cibles et gommettes) seront facturés au réel en fonction des épreuves :

- 830-831 : 14 cibles c50 - 14 cibles vitesse : 70€

- 832 : 14 cibles C50 : 35€

- TAL : 14 cibles C50 - 14 cibles vitesse : 70€

- 820 : 14 cibles C50 : 35€

- 821 : 15€

Les participants peuvent concourir dans chacune des cinq épreuves.

Si un participant participe à l'épreuve 830-831 et au TAL une réduction de 50 % sera appliquée sur la seconde épreuve soit 105€ pour les deux épreuves.

Les inscriptions se feront par e-mail à l'adresse suivante:

john85.tar68@gmail.com. Tout tireur inscrit le sera définitivement, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour toutes questions contactez Jonathan Zaïter, responsable TAR du CDT68 : john85.tar68@gmail.com